



## ARRÊTE DU MAIRE COMMUNE de CHANAC LES MINES

Arrêté N° MA-ART-2023-010 -13 juillet 2023

**OBJET : Arrêté portant interdiction de la circulation sur la VCIC 11 le 19 août 2023**

Le maire de la commune de Chanac-les-Mines

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,  
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,  
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**CONSIDERANT** que pour la sécurité du public lors de la soirée du 19 août 2023, de la CM 11, il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation,

### ARRÊTE

#### ARTICLE 1

La circulation de tout véhicule sera interdite sur CM 11 (route du cimetière) en direction du Bourg, après accès au parking.

- Le 19 août 2023 à partir de 17h

(Les accès riverains et services d'urgences sont maintenus)

#### ARTICLE 2

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place par la commune.

#### ARTICLE 3

Le présent arrêté est affiché de part et d'autre des sections réglementées et affiché dans la commune de Chanac-Les-Mines.

**Article 4-** Le Maire, le chef de brigade de Gendarmerie de TULLE et le secrétariat de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à : Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de Tulle Agglo et au chef de brigade de Gendarmerie de TULLE.

Fait à Chanac-Les-Mines, le 13/07/2023

Bernard SALLES

Maire de Chanac-Les-Mines

